

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

116^{EME} REUNION

28 MARS 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CXVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 116^{ème} réunion tenue le 28 mars 2008, a suivi des communications sur la situation en Somalie.

Le Conseil a réitéré son appui aux Institutions fédérales de transition (TFIs), ainsi que la nécessité pour les parties prenantes somaliennes et la communauté internationale dans son ensemble de saisir l'occasion qui s'offre pour rétablir une paix et une réconciliation durables en Somalie et mettre un terme définitif aux souffrances infligées aux populations somaliennes.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement fédéral de transition (TFG) en vue d'initier le dialogue avec des groupes d'opposition ; a encouragé le TFG à poursuivre et à intensifier ces efforts ; et a exhorté toutes les parties prenantes somaliennes à respecter les conclusions du Congrès de réconciliation nationale (NRC) et à s'engager à promouvoir un processus de réconciliation ouvert à tous dans le cadre de la Charte nationale de transition (TFC).

Le Conseil a exprimé, une fois encore, son appréciation du travail accompli par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et a rendu hommage à l'Ouganda et au Burundi pour avoir fourni des troupes à la Mission. En outre, le Conseil a lancé à nouveau un appel aux Etats membres de l'UA pour qu'ils fournissent les troupes et autres personnels requis pour atteindre l'effectif autorisé de l'AMISOM et, à cet égard, attend avec intérêt le déploiement rapide des contingents promis par le Nigeria et le Ghana. Le Conseil en a également appelé aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent l'appui financier et logistique requis à l'AMISOM. Le Conseil a réitéré son appel au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il autorise, dans les plus brefs délais possibles, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies qui prendrait le relais de l'AMISOM et appuierait la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie.

Le Conseil a réitéré sa ferme condamnation des menaces et/ou actes de violence perpétrés par les éléments qui cherchent à compromettre le processus politique, à entraver les opérations de l'AMISOM et à mettre en péril la paix et la stabilité régionales. A cet égard, le Conseil a exhorté le Conseil de sécurité des Nations unies « à prendre des mesures à l'encontre de quiconque tenterait d'empêcher ou de bloquer tout processus politique pacifique, ou menacerait par la force les Institutions fédérales de transition ou l'AMISOM, ou agirait de manière à remettre en cause la stabilité de la Somalie ou de la région », conformément à son intention telle qu'énoncée dans sa résolution 1801(2008) du 20 février 2008.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face la situation humanitaire qui prévaut en Somalie, et a demandé à toutes les parties concernées en Somalie de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des populations civiles, ainsi que celle du personnel humanitaire, et faciliter l'accès aux populations dans le besoin.

Addis Abéba, le 28 mars 2008

2008

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2219>

Downloaded from African Union Common Repository